



# 11

## Réutiliser, réparer, partager:

### Eléments d'une nouvelle économie

Sortir de la dépendance à la croissance économique, protéger nos ressources vitales - la biodiversité et le climat -, plus de coopération et de solidarité, promouvoir le bien commun... tous ces objectifs positifs sont étroitement liés à la promotion du «réutiliser - réparer - partager».

Le Mouvement Ecologique s'engage donc fortement dans ce domaine, souvent en collaboration avec l'Oekozenter Pafendall et grâce à une convention avec le ministère de l'Environnement pour le projet « Rethink ».

## TRANSFORMER LES « CENTRES DE RECYCLAGE » EN VÉRITABLES « CENTRES DE RESSOURCES »

Les centres de recyclage actuels doivent s'inscrire dans une nouvelle politique économique et de gestion des ressources. Ils sont la pierre angulaire d'une nouvelle politique de gestion des déchets : au lieu de simplement « recycler », il faut davantage réutiliser, partager et réutiliser !

Cette transformation des centres de recyclage est prévue dans la nouvelle loi sur les déchets. Cependant, les dispositions de la loi elle-même sont encore formulées de manière assez vague, les détails devant être précisés dans un règlement grand-ducal. Un projet correspondant a été élaboré par le ministère, mais selon le Mouvement Ecologique, il présentait un certain nombre de lacunes importantes.

Cela a motivé le Mouvement Ecologique à présenter en février 2024, dans une prise de position, des propositions concrètes visant à améliorer la mise en œuvre de cette exigence extrêmement centrale de la nouvelle loi sur les déchets et des modifications du projet.

Il manque actuellement une stratégie globale qui réglemente les aspects essentiels des futurs centres du point de vue du « Repair reuse share ». Par exemple, comment les différents acteurs (syndicats de traitement des déchets, communes, économie solidaire) doivent coopérer, quels critères de base les centres doivent remplir (en particulier comment le recyclage est assuré), dans quelle mesure des priorités régionales sont fixées (par exemple Par exemple, un centre investit davantage dans la valorisation des meubles, un autre dans celle des vêtements, etc., de sorte que différents centres peuvent proposer différentes offres dans une région).

En outre, le Mouvement Ecologique demande que des normes s'appliquent à tous les centres de ressources afin de garantir la qualité des services à l'échelle nationale pour tous les citoyens. Ces conditions-cadres devraient promouvoir la réparation, la réutilisation et le partage et inclure des directives claires en matière d'organisation, de sensibilisation et de suivi. Il faudrait également prévoir la possibilité de créer des synergies avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire en mettant en place des points de collecte d'objets ReUse dans les centres, qui seraient gérés par ces acteurs.

Des aides financières publiques supplémentaires devraient être accordées pour les mesures allant au-delà des critères minimaux. Par exemple, lorsqu'une commune installe des « antennes » du centre de ressources dans ses localités, où les appareils peuvent être partagés, réparés, etc. Ces centres pourraient également assurer une fonction sociale dans la commune, en lien avec des activités sociales. La coopération régionale entre les centres devrait également être encouragée.

La coopération étroite entre tous les acteurs impliqués est décisive pour la réussite de la mise en œuvre de la nouvelle politique de gestion des déchets et la création de centres de ressources durables.

Vous trouverez la prise de position détaillée intitulée « *Réorientation des centres de recyclage vers des centres de ressources : une stratégie globale cohérente et des directives claires dans le règlement d'application de la loi sont nécessaires !* » sur [www.meco.lu](http://www.meco.lu). Elle a été envoyée à toutes les communes. Il serait positif que de nombreux membres des conseils municipaux, mais aussi des membres actifs des commissions environnementales, etc. s'engagent dans ce sens.

## CAMPAGNE “FIXIT ! RÉPARER. PRÊTER. UTILISER.”

En 2024, grâce au soutien financier du ministère de l'Environnement, le Mouvement Ecologique et l'OekoZenter Pafendall ont mené l'action « fixit ! Flécken.Léinen.Notzen.

L'objectif de cette action est de promouvoir la réparation, la réutilisation, le partage et donc l'économie du bien commun en donnant des conseils concrets à chacun. Cette action ne vise pas seulement à réduire la consommation et à mieux protéger les ressources, mais aussi à promouvoir un modèle économique différent.

Dans ce contexte, un dépliant présentant l'action a été créé, une affiche correspondante a été distribuée à tous les acteurs et des annonces modèles ont été mises à la disposition des communes pour leur « Buet ». Il s'avère que les communes sont toujours ravies de recourir à de tels services.

De plus, des conseils ont été régulièrement publiés sur les réseaux sociaux ainsi que sur la page spéciale « fixit » du site Internet.

**Au cours de l'année 2024, les contenus suivants ont notamment été partagés :**

**Un aperçu des ateliers ouverts où les gens peuvent réparer ensemble.** Les ateliers ouverts offrent une alternative intéressante à l'achat d'un nouvel article en permettant aux gens de réparer eux-mêmes ou avec l'aide d'autres personnes des objets défectueux. Outre l'aspect environnemental, ils favorisent également l'échange de connaissances et de compétences manuelles au sein de la communauté.

**Un conseil sur l'importance d'un outillage de haute qualité et sur la manière dont il contribue à la durabilité.** Un outillage durable et bien entretenu évite d'avoir à jeter rapidement des produits de mauvaise qualité et permet d'économiser des ressources à long terme. En outre, un outillage de haute qualité peut souvent être utilisé pendant des générations ou partagé avec d'autres personnes, au lieu d'acheter de nouveaux produits pour chaque petite réparation.

**Un appel à la réutilisation du matériel scolaire dont on n'a plus besoin, afin de préserver les ressources.** À la fin de l'année scolaire, de nombreux articles scolaires, tels que cahiers, stylos ou dossiers, restent sur place et finissent souvent à la poubelle sans avoir été utilisés. Au lieu d'acheter du nouveau matériel, il est possible de le réutiliser de manière judicieuse en le collectant ou en le redistribuant. C'est une mesure simple qui profite à la fois à l'environnement et au portefeuille.



## UN BONUS POUR LES RÉPARATIONS – LES COMMUNES COMME PIONNIÈRES, AUSSI POUR LE GOUVERNEMENT

Il est particulièrement important de ne pas remplacer les objets par des neufs dès qu'ils présentent un petit défaut. C'est une mesure très simple pour préserver les ressources. Malheureusement, selon l'appareil, les réparations semblent souvent assez coûteuses par rapport à un nouvel achat et on a donc vite fait de « jeter ». Ou alors le devis de réparation coûte déjà de l'argent, si bien que l'on hésite à faire réparer.

C'est exactement là qu'intervient le bonus de réparation !

**L'idée est simple :** la commune participe au devis / aux frais de réparation ou aux frais de la pièce de rechange nécessaire (si l'on souhaite réparer soi-même un appareil ou se rendre dans un « Repair Café »).

Chaque année, chaque habitant a droit à une somme d'argent déterminée (le Mouvement Ecologique / OekoZenter Pafendall propose 200 €) pour les réparations, qui lui est remboursée par la commune. De cette manière, le coût d'une réparation est réduit pour l'individu, les ressources sont préservées et les entreprises locales sont également soutenues.

C'est pourquoi le Mouvement Ecologique et l'OekoZenter Pafendall ont formulé des recommandations pour l'introduction d'un tel bonus de réparation dans une prise de position détaillée, avec le soutien financier du ministère de l'Environnement.

Le gouvernement a étudié la possibilité d'introduire un bonus national en 2024, ce qui serait certainement la solution la plus judicieuse. Cependant, les communes peuvent jouer un rôle de pionnier en introduisant directement un bonus communal et ainsi accélérer l'introduction d'un bonus national.

C'est pourquoi le Mouvement Ecologique et l'OekoZenter Pafendall ont formulé une série de recommandations concrètes à l'intention des communes (et donc aussi pour un bonus national) sur la manière dont le bonus de réparation peut être conçu : à qui doit-il être accordé ? Qu'est-ce qui doit être précisément subventionné (réparations, pièces de rechange et devis pour différents objets) ? Quel doit être le montant de la prime ? La devise : « Votre commune est sollicitée : rendre les réparations plus attractives - introduire une prime communale à la réparation ! »

Les documents suivants ont été créés dans le cadre de la campagne :

- Présentation du concept
- Propositions de critères pour la promotion des réparations
- Aides à la décision d'Oekotopen : aperçu des critères possibles pour la promotion des réparations
- Document expliquant les objectifs et la structure de l'Oekobonus
- Proposition de règlement municipal de promotion.

**Mais l'occasion a également été mise à profit pour sensibiliser les communes à la nécessité de mieux informer les ménages à faibles revenus sur les aides disponibles pour l'achat de nouveaux appareils électroménagers.**

Pour les ménages en situation de précarité énergétique et soutenus par un office social, le remplacement d'appareils électroménagers inefficaces est financé par le ministère de l'Environnement (MECB) avec une contribution de cofinancement élevée, sur la base de conseils spécifiques de la part de l'Agence pour le climat. Malheureusement, cet instrument est trop peu connu. Il est donc important que les communes contribuent à ce que cette aide soit mieux perçue.

## ÉCHANGE AVEC LA MINISTRE DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

En conséquence, le Mouvement Ecologique et l'OekoZenter Pafendall ont eu un échange avec la ministre Martine Hansen et des représentants de la Direction de la protection des consommateurs sur la vision du ministère en matière de consommation en général (par exemple, concernant la pollution par les pesticides) et sur l'introduction éventuelle d'un bonus national pour la réparation.



## L'UE CONSACRE LE DROIT À LA RÉPARATION – QU'EN DIT LE LUXEMBOURG ?

En 2024, les institutions de l'UE se sont mises d'accord sur de nouvelles règles pour promouvoir les réparations, ce qui est salué comme une étape importante pour la protection du climat et des ressources. Celles-ci exigent des fabricants qu'ils fournissent des pièces de rechange à des prix raisonnables afin de faciliter l'accès à des réparations abordables. Cette évolution doit être considérée comme positive. L'interdiction des pratiques qui entravent l'utilisation de pièces de rechange réutilisées est également la bienvenue.

Le Mouvement Ecologique était membre d'une alliance qui s'est engagée en faveur de ces règles et qui, avec ces acteurs, demande l'extension du droit à la réparation à d'autres produits.

Le Luxembourg doit également mettre en œuvre cette directive dans les prochaines années. Dans une lettre adressée en mai 2024 à la ministre de la Consommation Martine Hansen, le Mouvement Ecologique a notamment demandé quelles mesures de promotion de la réparation sont prévues et dans quel délai, ainsi que quelles priorités supplémentaires le ministère s'est fixé dans le cadre de cette directive.

## RÉNOVER AU LIEU DE CONSTRUIRE NEUF !

À l'occasion des Semaines nationales de l'énergie de cette année, le thème « Neutralité climatique dans le secteur du bâtiment d'ici 2050 : s'appuyer sur l'existant » était également au centre des préoccupations : « Rénover plutôt que construire » était la devise des semaines, au cours desquelles les visiteurs ont pu voir des exemples positifs de maisons rénovées. Le coup d'envoi a été donné par une conférence très appréciée, organisée en octobre par l'OekoZenter Pafendall en collaboration avec le Mouvement Ecologique sur le thème « L'existant comme innovation : la nouvelle culture de la rénovation et de la réparation circulaires ». Le président de la Société allemande pour la construction durable (DGNB), le professeur Amandus Samsøe Sattler, était présent.